

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE GRENOBLE

F.G.E.G. - F.N.E.F.

Grenoble, le

10, rue Joseph-Chanrion

Téléphone: 44.01.93

C.C.P. Lyon 270.81

EXTRAITS DES STATUTS DE LA " F.I.E.P. "

TITRE I - DISPOSITION GÉNÉRALE

Article 1 - Il est fondé par l'Assemblée Générale Constitutive du 15 janvier 1971 une Association qui prend pour titre: FEDERATION - INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES (F.I.E.P.)
La F.I.E.P. est une association sans but lucratif, apolitique et aconfessionnel. Son siège social est à Grenoble, 10 rue Joseph Chanrion.

Article 2 - La F.I.E.P. est membre actif de la Fédération Générale des Etudiants de Grenoble (F.G.E.G.), elle-même affiliée à la Fédération Nationale des Etudiants de France (F.N.E.F.)

Elle est d'autre part affiliée à l'Union Nationale des Etudiants en Droit, Sciences Economiques et Sciences Politiques (U.N.E.D.S.E.S.P.)

Article 3 - La F.I.E.P. a pour but :

- a) d'établir entre ses membres des liens étroits de solidarité et d'amitié;
- b) de faciliter les relations entre tous les élèves de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ;
- c) de défendre les intérêts matériels, moraux, universitaires des élèves de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble;
- d) de favoriser le développement culturel de ses membres.

Article 4 - Sont membres de la F.I.E.P. tous les étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble qui adhèrent aux présents statuts et qui s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'administration.

Article 5 - La qualité de membre de la F.I.E.P. se perd par la démission, le décès ou la radiation pour motif grave prononcée par le Conseil d'Administration après que celui-ci ait entendu l'intéressé, décision qui devra être entérinée par la prochaine assemblée Générale.

Composition du Bureau de la "F.I.E.P."

BREGERAS Pierre	10 rue Auguste Ravier . Grenoble
COMBESCURE Henri	12 quai Perrière . Grenoble
PELLICIER Pierre	Résid. Berlioz. A2 437
SEIGNEMARTIN Patrick	15 rue du 16 aout 44 . St. Martin le Vinoux